



PROGRAMME DE FORMATION **«LA SUCCESSION»**

DURÉE

1 journée de 7 heures, de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30 ou 7 heures en E Learning

PUBLIC VISÉ

- Directeurs d'agence, Managers, Agents immobilier, Assistantes

PRE-REQUIS

- Connaissances immobilières et/ou Expérience commerciale réussie

OBJECTIFS

- Appréhender et comprendre le droit immobilier en matière de succession.

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Explications concrètes, nombreux exemples à l'appui, projection de documents. Questions-réponses avec les participants afin de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges.

- Différents supports et outils leur seront remis durant le stage.

- La formation sera animée par un Consultant Formateur certifié et agréé du réseau AIF.

CONTENU DE LA FORMATION

Définition de la succession

- La succession légale « ab intestat »
- La dévolution testamentaire
- Particularités de l'indivision
- La transmission de la succession
- L'option héréditaire des ayants droit

Fiscalité de la succession

- les droits de mutation à titre gratuit

Conclusion

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, les stagiaires signent une feuille de présence.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remis aux stagiaires qui permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.
- De plus, le stagiaire se verra remettre un passeport individuel de formation pour identifier, mesurer et suivre ses points de progrès sur la formation suivie.

COÛT DE FORMATION

- *350€ HT/ participant soit 420€ TTC en Inter.
- *1.200€ HT / groupe de maximum 8 stagiaires soit 1.440€ TTC en Intra.
- *245€ HT / participant soit 294€ TTC en E Learning.
 - * Inter (Formation regroupant des stagiaires de plusieurs entreprises et/ou enseignes).
 - * Intra (Formation ne regroupant des stagiaires que d'une seule entreprise et/ou enseigne).
 - * E Learning (Formation en ligne et à distance).

(Prise en charge possible des coûts de la formation par votre organisme collecteur).

Pré-inscription sur notre site :

www.academie-immobiliere-france.com